



VII^{ème} colloque annuel

« La gestion financière des collectivités locales »

Abidjan, les 28 et 29 novembre 2013

Si l'organisation territoriale et la place laissée aux collectivités locales sont très largement diversifiées selon les États, le débat sur la décentralisation illustre constamment l'intérêt porté au rôle et à l'action des autorités locales. Une tendance forte est manifeste : ces collectivités sont devenues un relais majeur de l'action publique, avec une autonomie croissante au service du développement des territoires, notamment économique, et au service de leurs habitants.

Ainsi, les différentes politiques de décentralisation n'ont cessé d'accroître les compétences des collectivités locales et leur poids dans la vie publique. L'autonomie de gestion dont elles bénéficient fait de la question de leur financement un défi majeur.

La mise en place de tels modèles ne peut faire l'économie d'outils destinés à assurer la soutenabilité des finances locales. Le contexte actuel de crise des finances publiques a mis en lumière de nouveaux risques liés à la gestion financière locale dont les répercussions ne peuvent être ignorées.

Or, le financement de l'action locale doit répondre à une triple exigence pour soutenir l'exercice de la démocratie locale et assurer la réalité de l'autonomie de gestion des collectivités locales. Tout d'abord vis-à-vis du citoyen, pour qui l'échelon local constitue un lien privilégié avec le Service public. Ensuite vis-à-vis des élus locaux dont la responsabilité de soutien en matière fiscale et budgétaire doit être assurée. Enfin, vis-à-vis des bailleurs de fonds et financeurs pour qui la fiabilité et la transparence de l'information comptable sur l'exécution des politiques menées par les collectivités est essentielle.

Le rôle des services du Trésor apparaît donc comme essentiel dans l'accompagnement financier des collectivités locales. La politique budgétaire, la maîtrise des finances publiques locales et la nature des liens financiers avec l'État central constituent des marqueurs importants de la capacité de l'État à donner aux collectivités locales un cadre structurant respectant à la fois leur rôle et leur autonomie.

Compte tenu de ces nouvelles exigences, l'AIST propose à ses membres de les réunir dans un colloque sur la gestion financière des collectivités locales.

Ce thème sera exploré sous forme d'échanges d'expériences suivis de débats.

* * *

► Les enjeux financiers de la décentralisation

En réorganisant les rapports entre l'Etat et les collectivités locales, la décentralisation définit un champ d'action nouveau pour le développement local et la recherche d'une meilleure qualité de service public. L'effectivité de l'exercice des compétences locales s'articule autour de la capacité des collectivités à les financer. La décision locale doit en effet pouvoir être soutenue à hauteur des réalités économiques du territoire, des attentes de la population et des ambitions de leur développement.

Néanmoins, les disparités entre les collectivités induisent des problématiques liées à l'égalité entre les territoires. Les systèmes de gestion locale doivent donc assurer la coordination des actions menées par les collectivités locales de manière à garantir la cohésion du territoire national tout en facilitant l'initiative locale.

Les débats aborderont ces enjeux et tenteront de définir les différentes réponses qui peuvent être apportées à cette question.

▷ Le financement des collectivités locales

L'importance des enjeux financiers de l'action locale incite les administrations financières à accompagner les mouvements de décentralisation, dans la mesure où, malgré une autonomie affichée d'administration, les collectivités locales ne maîtrisent pas totalement leurs ressources car le plus souvent, elles restent dépendantes des dotations de l'Etat.

Les moyens et mécanismes mis en œuvre feront l'objet de présentations et de débats pour permettre de mettre en perspective des approches différentes et de partager les meilleures pratiques.

▷ Le rôle du comptable public

Les problématiques relatives au comptable public sont nombreuses : rôle de conseil des services du Trésor aux élus locaux pour la gestion de leurs ressources, analyse des risques liés aux situations budgétaires et financières des collectivités, exécution et suivi du budget.

Les présentations analyseront ces différentes problématiques au regard du rôle et des moyens des comptables publics.

▷ Les systèmes d'information de gestion financière du secteur public local

Les évolutions du cadre et des métiers de la gestion locale impliquent la nécessité d'un système d'information accompagnant la modernisation de la gestion financière.

Les disparités entre collectivités induisent des besoins différents auxquels les services du Trésor doivent s'adapter. Point de rencontre entre les besoins de l'ordonnateur et le soutien apporté par le comptable, le SI constitue un élément de réponse important dont la fiabilité permet d'établir une relation de confiance nécessaire à la gestion saine des finances locales.

Le SI doit non seulement assurer le lien entre le gestionnaire local et le comptable, mais aussi fournir les informations utiles au niveau national pour permettre un pilotage efficace en termes de suivi et de financement.

La phase de conception du système d'information apparaît donc comme primordiale. Si elle permet, d'une part, de définir un cadre permettant de normaliser les pratiques, elle doit également, d'autre part, proposer des paramétrages suffisamment souples pour adapter les fonctionnalités et les restitutions aux diverses réalités locales et à leurs évolutions.

Les échanges aborderont l'ensemble de ces problématiques tout au long de la chaîne budgétaire de la prévision jusqu'aux restitutions comptables, en passant par la gestion de la trésorerie locale, l'aide à l'exercice d'un contrôle hiérarchisé de la dépense, la maîtrise des risques liés aux processus et les besoins en termes d'analyse financière.